

Extrait du registre des délibérations et des décisions administratives du Maire

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 28 juillet 2020

DELIBERATION N° 2020/028

L'an deux mille vingt, le 28 juillet, à 18h30, le Conseil municipal de la Commune de NOYAREY, convoqué le 23 juillet 2020, s'est réuni à la Salle Poly'Sons sous la présidence de Madame Nelly JANIN-QUERCIA, Maire de la Commune de NOYAREY.

PRESENTS:

Nelly JANIN QUERCIA, Gérard FEY, Christian BERTHIER, Aldo CARBONARI, Patrick COMMERE, Stéphane COUDERT, Sandrine CURTET BENITSKI, Sophie CUTAJAR, Nathalie GOIX, Marie-José GROS COISSY, Pierre GUIGA, Benedicte GUILLAUMIN, Annie PONTHIEUX, Kévin PORTIER, Prazeres RIBEIRO

ABSENTS AYANT

DONNE POUVOIR: Sandrine MOUTIN à Prazeres RIBEIRO, Alfio PENNISI à Nelly JANIN QUERCIA, Didier

PERRIN à Patrick COMMERE, Yoann SALLAZ-DAMAZ à Nathalie GOIX

EXCUSES: Sandrine MOUTIN, Alfio PENNISI, Didier PERRIN, Yoann SALLAZ-DAMAZ

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers Présents : 15

Nombre de conseillers votants : 19

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Nathalie GOIX a été désignée comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26/06/2020

Madame Nelly JANIN-QUERCIA, Maire, propose l'approbation du procès verbal du Conseil municipal du 26/06/2020. Il est approuvé à l'unanimité.

<u>DELIBERATION N° 2020/028</u>: DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Monsieur Gérard FEY, Rapporteur,

RAPPELLE que l'article 1650 du Code Général des Impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le Maire ou par l'adjoint délégué.

1. Dans les communes de plus de 2 000 habitants, la commission communale des impôts directs est composée de neuf membres, à savoir : le maire ou l'adjoint délégué, président, et huit commissaires (et huit suppléants).

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants, peut participer à la commission communale des impôts directs, sans voix délibérative, un agent de la commune.

2. Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions sus-énoncées, dressée par le conseil municipal.

La désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises soient équitablement représentées.

3. La durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal.

En cas de décès, de démission ou de révocation de trois au moins des membres de la commission, il est procédé dans les mêmes conditions à de nouvelles désignations.

Le mandat des commissaires ainsi désignés prend fin avec celui des commissaires choisis lors du renouvellement général du conseil municipal.

PROPOSE au conseil municipal de lister 16 membres par délibération ; il reviendra au directeur départemental des finances publiques de suivre ou non les propositions parmi les noms.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

PREND ACTE de la liste des 16 membres de la CCID qui sera transmise au directeur départemental des finances publiques.

Décision adoptée à l'unanimité.

Affiché le : 30/07/2020

Reçu en préfecture le : 30/07/2020

Exécutoire le : 30/07/2020

Pour extrait conforme au registre des Délibérations et des décisions administratives

38360

Noyarey, le 30 juillet 2020

Le Maire

Nelly JANIN QUERCIA

PREFECTURE DE L'ISERE

3 0 JUIL. 2020 Liste des membres de la Commission communale des impôts directs (CCID)

| ION COURRIER 1 | |
|----------------|---------------------------|
| | ANDREVON Jean Pierre |
| 2 | AUFFRET Jean Claude |
| 3 | BOYAT Jean Paul |
| 4 | CLET Joseph |
| 5 | DALIBON Marie |
| 6 | GNESOTTO Celia |
| 7 | LETIZIA Robert |
| 8 | LOUVAT Gilbert |
| 9 | LUCOTTE Isabelle |
| 10 | MAGAGNIN Claude |
| 11 | VIGLIANCO Jean Pierre |
| 12 | FAURE Paul |
| 13 | DETENTE René |
| 14 | LAVOCAT DUBUIS Laurence |
| 15 | MOUCHELLE DALIBON Monique |
| 16 | BERCIER Emmanuel |